

Le Conseil de la magistrature du canton du Valais met au concours le poste suivant:

JUGE CANTONAL•E SUPPLEANT•E

Conditions

Être titulaire d'un brevet d'avocat•e ou d'une licence, master ou doctorat en droit ou d'un titre universitaire équivalent, en se prévalant d'une expérience pratique suffisante.

Les candidat•e•s ont de très bonnes connaissances juridiques dans les domaines du droit civil et du droit pénal et de très bonnes compétences en rédaction.

Le poste requiert des personnes disponibles et flexibles, capables de prendre en charge des dossiers dans les deux domaines mentionnés ci-dessus de manière autonome.

Langue

Français, avec de bonnes connaissances de la seconde langue officielle.

Entrée en fonction

1^{er} juin 2022 ou à convenir.

Tâches

Vous serez principalement appelé•e à rendre des décisions en tant que juge unique, décisions qui seront rédigées par vos soins, et/ou à siéger en qualité de juge assesseur•e. Dans ce cas, vous serez en principe chargé•e de la rédaction du rapport (projet de décision).

Toutes les autres tâches et l'organisation du Tribunal cantonal sont essentiellement définies dans la loi sur l'administration de la justice.

Votre postulation, incluant une lettre de motivation, le curriculum vitae, les copies des diplômes, attestations et certificats, un extrait actuel du casier judiciaire et du registre des poursuites, une attestation de domicile, le formulaire de déclaration des liens d'intérêts et le formulaire officiel de candidature (les deux derniers formulaires sont disponibles sur le site web [Emploi - Conseil de la magistrature - vs.ch](https://emploi-conseil-magistrature-vs.ch)) devra être adressée, par courriel, à postulation@cdm.vs.ch jusqu'au **13 février 2022**.

Sion, le 4 janvier 2022

Conseil de la magistrature